



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## logement social

Question écrite n° 86829

### Texte de la question

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant engagement national pour le logement. Les mesures votées dans le cadre de ce projet de loi participent à la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement (hors programme de rénovation urbaine). Elles portent sur l'ensemble de la chaîne du logement. Des dispositions importantes ont été adoptées pour permettre la mobilisation de la ressource foncière, soutenir les maires bâtisseurs, pour le développement de l'offre de logement locatif à loyers maîtrisés, pour renforcer l'accès au logement et pour favoriser l'accession sociale à la propriété. S'agissant de ce dernier point, il convient de noter que seuls 56 % des Français sont propriétaires de leur logement contre 83 % en Espagne, 72 % en Italie, 68 % en Grande-Bretagne et 74 % en Grèce. M. Alain Marleix demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de lui préciser si la politique menée depuis 2002 en faveur du logement a porté ses fruits et de lui faire connaître les chiffres exacts de logements mis en chantier en 2005, la progression depuis 2002 et la situation du financement des logements sociaux. Par ailleurs, il souhaite également connaître les objectifs et les perspectives pour 2006 en matière de logement.

### Texte de la réponse

La grave crise du logement que traverse actuellement notre pays résulte en large partie de la construction insuffisante de logements, et notamment de logements sociaux, à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Pour résorber cette crise, le Gouvernement a adopté en juin 2004 le plan de cohésion sociale, qui s'est traduit au plan législatif par le vote par le Parlement de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Son volet « logement » prévoit notamment le financement en cinq ans de 500 000 nouveaux logements locatifs sociaux, hors reconstructions financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU). C'est la première fois, historiquement, que le budget du logement dispose d'une telle loi de programmation physique et financière, en l'occurrence sur la période 2005-2009. Les résultats 2005 viennent souligner le succès de l'effort considérable entrepris par le Gouvernement. Plus de 80 000 logements sociaux ont été financés, soit le double de 2000, dont 53 000 PLUS et PLAI. Le niveau actuel élevé de la construction de nouveaux logements va aussi contribuer à relâcher les tensions sur la demande dans le parc locatif social au cours des prochains mois. En 2005, le nombre des mises en chantier de logements neufs s'est établi à 410 000 logements dans la France entière. C'est le record depuis plus de vingt-cinq ans. Par comparaison, à peine 300 000 logements par an étaient construits en 2001-2002.

Nombre de logements mis en chantier

	2002	2003	2004	2005
Individuels	191 800	192 700	216 000	228 900
Collectifs	102 300	112 400	133 600	163 500

Total logements ordinaires	294 100	305 100	349 700	392 400
Logements en résidences (foyers...)	8 800	9 300	13 200	17 800
Ensemble	302 900	314 400	362 900	410 200

## Nombre de logements locatifs sociaux financés (hors PNRU)

	2002	2003	2004	2005
PLUS et PLAI	44 400	43 800	47 600	53 300
PLS	10 900	14 300	22 800	27 100
Total	55 300	58 100	70 400	80 400

La relance du logement est donc en marche. Le niveau de la construction neuve continue d'augmenter chaque mois, il était à fin juin 2006 de 430 000 logements en rythme annuel. L'objectif pour 2006 en matière de logement social est le financement de 100 000 logements locatifs sociaux, hors programme national de rénovation urbaine, dont 63 000 PLUS et PLAI. Cet effort très important sera amplifié grâce aux mesures de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant « engagement national pour le logement » (ENL) récemment adoptée par le Parlement. Cette loi comporte des mesures puissantes en faveur de la mobilisation de la ressource foncière pour la réalisation de logements, du développement de l'offre de logements locatifs sociaux et intermédiaires, de la relance de l'accession sociale à la propriété, de l'accès enfin des ménages défavorisés ou modestes à un logement confortable, dans le parc HLM comme dans le parc privé, à des conditions de loyers accessibles. Avec le vote de la loi ENL, les outils essentiels à la conduite d'une ambitieuse politique du logement sont en place. Il reste, avec tous les acteurs du secteur de l'habitat - maires, présidents de communautés d'agglomération, préfets, organismes HLM, professionnels -, à poursuivre sa mise en oeuvre afin que le rythme de construction franchisse rapidement le seuil de 450 000 logements par an et que les efforts fournis depuis quatre ans apportent des solutions concrètes à la demande légitime de logement de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86829

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2006, page 2024

**Réponse publiée le :** 12 septembre 2006, page 9620